



VERSAILLES

D3210-Direction générale des services-Assemblées

DELIBERATION N° D.2026.09.79 **du Conseil municipal du 24 septembre 2026**

Commissions municipales permanentes chargées d'étudier les questions soumises au
Conseil municipal de Versailles.

1ère actualisation.

Remplacement d'un membre de la commission "administration générale, vie
économique et finances".

Date de la convocation : 17 septembre 2026

Date d'affichage : 25 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marine LALLAU

Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. Jean-Yves PERIER, M. Alain NOURISSIER, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, M. Xavier GUITTON, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Michel LEFEVRE, Mme Sylvie PIGANEAU, M. François DE MAZIERES, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Marie SEZNEC, M. Steven LAFOSSE-MARIN, Mme Alaïs SEGUY-COULON, Mme Carole FILLEUR, M. Gwilherm POULLENNEC, M. Pierre ARNAUD, Mme Marie-Christine CLARAZ, Mme Stéphanie DE LUSTRAC, M. Laurent LEFEVRE, M. Ali DORGAA, Mme Agnès CARTIER-MEHEUST, Mme Jennifer CASSIN, M. Wenceslas NOURRY, Mme Marie-Agnes AMABILE, M. Aymeric ANGLES, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Christine CHARMEIL, Mme Muriel VAISLIC, Mme Nathalie DUCHENE, Mme Coralie BELMER, M. Antoine LEMARCHAND, Mme Evelynne HURE, Mme Marine LALLAU, M. Wallerand DUBECQ, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Pascale BONNEFONT.

Absents excusés:

Mme Tess RENDINA-MANCUSO.

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Baptiste BOIN (pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Nadia OTMANE TELBA (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Briac DE CHARRY (pouvoir à Mme Coralie BELMER), Mme Murielle KERZERHO (pouvoir à Mme Jennifer CASSIN), Mme Laetitia HUBERT (pouvoir à Mme Marie-Pascale BONNEFONT).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22 ;

Vu la délibération n° D.2026.03.5 du Conseil municipal de Versailles du 20 mars 2026 relative à la constitution et à l'élection des membres des commissions municipales permanentes pour la mandature 2026 ;

Vu la délibération n° D.2026.09.78 du Conseil municipal de Versailles du 24 septembre 2026 installant Mme Nathalie Duchêne en qualité de nouvelle conseillère municipale ;

Vu la démission de M. Geoffrey Landrain de ses fonctions de conseiller municipal de Versailles ;

- En application de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil

municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les sujets et questions soumis au Conseil municipal soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit. Lors de leur première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Aussi, par la délibération du 20 mars 2026 susvisée, le Conseil municipal en a déterminé le nombre, leurs intitulés, ainsi que le nombre de membres les composant pour la mandature actuelle :

- administration générale, vie économique et finances : 17 sièges,
- environnement, urbanisme, travaux et logement : 17 sièges,
- enseignement, jeunesse, culture, sports, famille et social : 18 sièges.

• M. Geoffrey Landrain, conseiller municipal et membre de la commission « administration générale, vie économique et finances », a présenté sa démission du Conseil municipal de Versailles. Il convient donc par la présente délibération de le remplacer au sein de cette commission.

Conformément à l'article L.2121-21 susmentionné, le vote a lieu au scrutin secret ou public si le Conseil municipal le décide à l'unanimité.

La candidate proposée est Mme Nathalie Duchêne, nouvelle conseillère municipale installée lors de cette même séance du Conseil municipal.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de procéder au scrutin public, le Conseil municipal l'ayant décidé à l'unanimité et conformément à l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un membre au sein de la commission communale permanente « administration générale, vie économique et finances » de la ville de Versailles :

Nathalie Duchêne

- 2) les listes actualisées des élus membres des commissions communales permanentes sont les suivantes :

Commission administration générale, vie économique et finances :

1. Dominique ROUCHER - de ROUX	10. Antoine LEMARCHAND
2. Alain NOURISSIER	11. Wallerand DUBECQ
3. Jean-Pierre LAROCHE de ROUSSANE	12. Agnès CARTIER-MEHEUST
4. Florence MELLOR	13. Ali DORGAA
5. Erik LINQUIER	14. Olivier de LA FAIRE
6. Philippe PAIN	15. Steven LAFOSSE-MARIN
7. Eric DUPAU	16. Tess RENDINA-MANCUSO
8. Coralie BELMER	17. Nathalie DUCHENE
9. Briac de CHARRY	

Commission environnement, urbanisme, travaux et logement :

1. Michel BANCAL	10. Aymeric ANGLES
2. Emmanuel LION	11. Marine LALLAU
3. Gwilherm POULLENNEC	12. Jennifer CASSIN
4. Wenceslas NOURRY	13. Baptiste BOIN
5. Nadia OTMANE TELBA	14. Stéphanie de LUSTRAC
6. Pierre ARNAUD	15. Laurent LEFEVRE
7. Evelyne HURE	16. Alais SEGUY-COULON
8. Xavier GUITTON	17. Carole FILLEUR
9. Nicole HAJJAR	

Commission enseignement, jeunesse, culture, sports, famille et social :

1. Emmanuelle de CREPY	10. Anne-Lys de HAUT de SIGY
2. Claire CHAGNAUD-FORAIN	11. Marie-Christine CLARAZ
3. Sylvie PIGANEAU	12. Christophe CLUZEL
4. Annick BOUQUET	13. Michel LEFEVRE

5. Nicola FOUQUET 6. Marie-Pascale BONNEFONT 7. Marie-Agnès AMABILE 8. Stéphanie LESCAR 9. Muriel VAISLIC	14. Jean-Yves PERIER 15. Christine CHARMEIL 16. Murielle KERZERHO 17. Laetitia HUBERT 18. Marie SEZNEC
---	--

- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 52 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 52 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Signé et certifié numériquement, à Versailles,
le 29/09/2026, par Olivier PERES


Pour le Maire et par délégation,
Le directeur général des
services,
Olivier PERES